

PTGE
PROJET DE
TERRITOIRE POUR
LA GESTION
DE L'EAU



PRÉSERVONS LA BRESQUE,



POUR QU'AU MILIEU
COULE **UNE RIVIÈRE**

Pourquoi se réunir autour de la Bresque ?

Le bassin versant de la Bresque subit des périodes de sécheresses chroniques. Depuis plusieurs années, des tensions récurrentes s'opèrent sur l'eau et démontrent la fragilité du territoire. Les mesures de restriction d'eau se répètent et se prolongent : 70 jours en 2021 et 128 jours en 2022, soit plus de 4 mois consécutifs. Le changement climatique va accentuer ce déficit en eau.

Dès maintenant, des efforts d'économie d'eau doivent être réalisés par tous, notamment en été, pour retrouver une rivière en bon état et un territoire en équilibre entre ses ressources et ses besoins.



Qu'est-ce qu'une rivière en bon état ?

Une rivière en bon état est en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains. Une rivière sans traces de substances toxiques, s'écoulant naturellement et accueillant une biodiversité riche et variée est considérée en bon état.

Des études ont calculé les quantités d'eau qui peuvent être prélevées sur la Bresque sans porter atteinte au milieu aquatique.
Nous sommes à l'heure de la concertation et de l'action : à chacun maintenant de s'engager dans la sobriété en eau.

Le PTGE, notre démarche pour l'avenir de notre territoire

L'objectif du Projet de Territoire et de Gestion des Eaux de la Bresque est d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre les actions permettant de mettre en adéquation les besoins et la ressource en eau disponible.



Le territoire de la Bresque

BASSIN VERSANT
268 KM²
DONT 70 % EN ESPACES NATURELS ET 25 % EN ZONES AGRICOLES

PRÈS DE
14 000
HABITANTS

LA BRESQUE
35 KM
DEPUIS SA SOURCE À FOX-AMPHOUX À SON EMBOUCHURE AVEC L'ARGENS, EN AVAL DE CARCÈS

9 COMMUNES*
RÉPARTIES EN 4 EPCI

3 SOURCES DÉTERMINANTES
POUR L'ÉCOULEMENT DE LA RIVIÈRE

* Aups - Entrecasteaux - Fox-Amphoux - Moissac-Bellevue - Régusse - Salernes - Sillans-la-Cascade - Tourtour - Villecroze



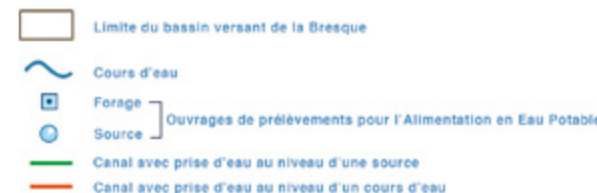
Hydrogéologie : domaine de la Provence calcaire présentant une grande capacité de stockage d'eau souterraine, souvent profonde. Les sources sont peu nombreuses mais avec généralement un débit important.



Hydrologie : régime pluvial méditerranéen avec une période de basses eaux (étiage) de juillet à septembre, où le débit provient principalement de sources issues des montagnes des Espiguières, et une période de hautes eaux (crue) en janvier.



Biodiversité : 2 espèces de poissons d'intérêt patrimonial, le barbeau méridional et le blageon. La truite est en déclin suite à une augmentation des températures de l'eau qui profite aux espèces plus tolérantes comme le goujon ou le chevaine.



Les prélèvements en eau



POUR L'EAU POTABLE

1,9 million de m³ distribués dont + de 1 million de m³ prélevé sur le bassin

+ de 72 % d'eau restitués aux rivières par les stations d'épuration

À noter : la moitié de l'eau potable prélevée sur le bassin se fait depuis une source, donc a un impact direct sur la Bresque.

À SAVOIR

- 44 % DE L'EAU POTABLE distribuée sur le territoire sont importés depuis le bassin du Verdon.
- 33 % DES PRÉLÈVEMENTS d'eau potable sur le bassin se font en période de basses eaux.
- La consommation moyenne des habitants du territoire est estimée à 200 LITRES PAR JOUR ET PAR HABITANT, soit 33 % de plus que la moyenne nationale.
- LE RENDEMENT DES RÉSEAUX EST DE 75 % : soit 380 000 m³ perdus chaque année par des fuites.
- SEULS 49 FORAGES DOMESTIQUES SONT DÉCLARÉS sur la totalité du bassin.

Les prélèvements nets, c'est-à-dire les volumes d'eau prélevés qui ne retournent pas aux milieux, tous usages confondus, sont estimés à 4,6 millions de m³ par an, dont 1,9 million pendant la période critique de juillet à septembre.



POUR LES CANAUX

10 millions de m³ prélevés estimés

55 % restitués aux cours d'eau

À noter : sur les 30 canaux recensés, 24 sont en fonction et surtout ouverts de mars à novembre.

À SAVOIR

- 45 KM DE CANAUX.
- SEULEMENT 13 CANAUX SONT GÉRÉS COLLECTIVEMENT par une association de propriétaires (Association Syndicale Autorisée ou Association Syndicale Libre).
- SEULS 3 MILLIONS DE M³ SONT DÉCLARÉS au titre de la redevance prélèvements.



Une urgence : organiser le partage de l'eau et réduire les prélèvements

L'objectif est de satisfaire l'ensemble des usages tout en garantissant de l'eau en quantité suffisante pour le bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant de la Bresque.

Quelques notions à connaître

Le débit biologique minimal

C'est la quantité minimale d'eau qu'il faut chaque seconde dans un cours d'eau pour garantir, a minima, le fonctionnement écologique du milieu aquatique, c'est-à-dire pour assurer la vie, la circulation et la reproduction de la faune aquatique.

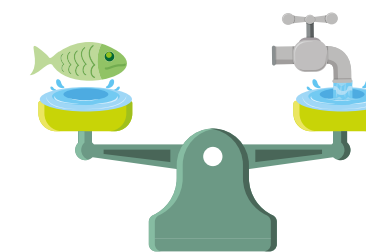
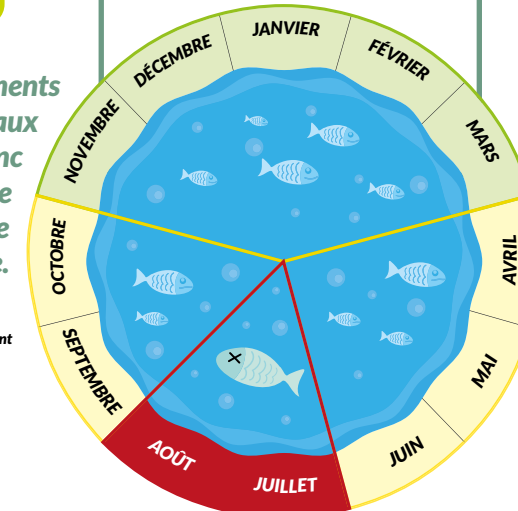
Le volume prélevable

C'est la quantité d'eau maximale qui peut être prélevée, tous usages confondus, en période de basses eaux. Ce volume est calculé en fonction de l'évaluation des besoins du milieu aquatique (débit biologique) à cette période. En résumé, c'est la part d'eau que l'on peut prélever sans nuire à la rivière et à sa biodiversité.

Le débit d'objectif d'étiage

C'est le débit de référence permettant de satisfaire à la fois le bon fonctionnement écologique du cours d'eau en permanence et la satisfaction de l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il est mesuré en aval de la Bresque, avant sa confluence avec l'Argens.

En été, les prélèvements s'avèrent supérieurs aux volumes prélevables, donc les débits biologiques ne sont plus garantis sur le bassin de la Bresque.



Juillet / Août

Depuis 2016, cet objectif n'est pratiquement plus atteint.

Les conséquences du changement climatique

À l'horizon 2030, les études prospectives prévoient une réduction de 10 % sur l'hydrologie naturelle de la Bresque et une hypothèse d'augmentation des prélèvements nets des canaux de 10 %.

Dès maintenant, des efforts importants pour limiter les prélèvements sont à engager, notamment en été, avec une économie attendue de 423 000 m³ en période d'étiage par rapport à 2019.

OBJECTIF 2030
-25 % DE PRÉLÈVEMENTS EN JUILLET
-53 % EN AOÛT

Un facteur de réussite : l'engagement de tous dans la sobriété et le partage de l'eau

1 PILOTE ET ANIMATEUR DE LA DÉMARCHE : LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS (SMA)

1 PRINCIPE : LA CONCERTATION entre les utilisateurs de la ressource, les acteurs locaux, les partenaires réglementaires et financiers, pour définir ensemble le partage de l'eau sur le territoire.

1 COMITÉ DE PILOTAGE : Région, Département, services de l'État, élus des EPCI, maires, usagers... au total 30 membres.



5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Améliorer les connaissances sur la ressource et les usages ;
- Optimiser les prélèvements et la gestion des ouvrages (canaux, réseaux d'eau potable...) ;
- Gérer collectivement la ressource en eau ;
- Sensibiliser et informer l'ensemble des citoyens et des acteurs de l'eau ;
- Anticiper et gérer les situations de sécheresse.

27 ACTIONS PROGRAMMÉES DE 2026 À 2031

(dont 14 portées par le SMA) et **14 ACTEURS DU TERRITOIRE ENGAGÉS** (dont les 4 EPCI) pour un montant de près de 2,1 millions d'euros dont 60 % éligibles à des aides financières publiques (Agence de l'eau, Région Sud et Conseil Départemental du Var).